

1) Modèles de consignes de sécurité

RISQUE INCENDIE DE FORET



Pour éviter le feu :

- Ne fumez pas dans les endroits où l'interdiction est affichée
- Méfiez-vous des produits inflammables.
- N'apportez aucune modification aux appareils de chauffage, éclairage, aux installations électriques.
- N'employez pas des foyers à feux ouverts : les barbecues et feux nus sont interdits sauf sur les aires spécialement destinées à cet effet.

Pour faciliter l'action des secours :

- Reconnaissez les sorties et les cheminements qui y conduisent
- Connaissez et respectez les appareils d'extinction
- Laissez toujours libres les sorties
- Ne gardez pas votre véhicule sur les voies où doivent passer les véhicules de sapeurs pompiers
- Stationnez votre caravane dans le sens du départ

En cas d'incendie :

1. Gardez votre calme
2. Coupez les compteurs d'énergie (gaz, électricité...).
3. Efforcez-vous d'éteindre le feu en utilisant les moyens les plus appropriés en attaquant les flammes par le bas.
4. Prévenez ou faites prévenir la direction et les sapeurs-pompiers.
5. Dirigez l'évacuation de votre famille en utilisant l'itinéraire qui vous se sera indiqué par le gestionnaire de camping.
6. En cas d'audition du signal d'alarme évacuez la zone sinistrée

Consultez dès maintenant le plan d'évacuation du terrain à l'accueil et sur les sanitaires etc... Repérez à l'avance votre itinéraire de repli jusqu'à la zone de regroupement. Les itinéraires d'évacuation sont symbolisés par le logo ci-dessous :



RISQUE TEMPETE



En cas de tempête

1. Gardez votre calme
2. Fixez et consolidez au sol tout matériel (caravanes, auvents, tentes, ustensiles...)
3. Démontez toutes les installations aériennes.
4. Demandez au gestionnaire où se trouve l'abri le plus sûr.
5. Renseignez-vous, dès maintenant auprès du gestionnaire du plan d'évacuation du terrain de camping.
6. Dirigez l'évacuation de votre famille en utilisant l'itinéraire qui vous se sera indiqué par le gestionnaire de camping.

RISQUE INONDATION DE RIVIERE



En cas d'annonce par la mairie, les services de sécurité, d'une montée des eaux due aux pluies torrentielles, il risque de se produire une inondation plus ou moins rapide d'une partie ou de l'ensemble du terrain de camping.

Tous les campeurs seront avisés de cette information par haut parleur.

En pareille circonstance, gardez votre calme et suivez scrupuleusement les consignes :

1. Mettez-vous hors de danger en gagnant au plus vite les hauteurs les plus proches ou le point de regroupement indiqué sur le plan ci-joint
2. Ne revenez pas sur vos pas.
3. Signalez votre présence si vous êtes isolé pour être repéré par les équipes de secours.
4. Gardez votre calme.
5. Prenez vos papiers d'identité en vous dirigeant vers les issues de secours fléchées.
6. Dirigez l'évacuation de votre famille en utilisant l'itinéraire qui vous sera indiqué par le gestionnaire de camping.

Consultez dès maintenant le plan d'évacuation du terrain à l'accueil et sur les sanitaires etc... Repérez à l'avance votre itinéraire de repli jusqu'à la zone de regroupement. Les itinéraires d'évacuation sont symbolisés par le logo ci-dessous :



RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



Signalez à l'exploitant du terrain de camping :

- l'apparition de fissures dans le sol
- l'apparition d'affaissement ou d'effondrement du sol
- tout indice d'instabilité potentielle

Celui-ci vous donnera les consignes à suivre.

En cas de mouvement de terrain :

1. Ecartez-vous au plus vite de la zone dangereuse
2. Ne revenez pas sur vos pas
3. Informez immédiatement l'exploitant du camping.

:

RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE ET DE DIGUE



En cas de rupture de barrage/digue :

1. Gagnez immédiatement les points hauts les plus proches
2. Ne revenez pas sur vos pas.
3. Conservez le strict minimum et ne cherchez pas à protéger les éléments matériels.
4. N'utilisez pas votre téléphone.
5. Allumez la radio pour plus d'informations.
6. Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts.

RISQUE INDUSTRIEL/TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



En cas d'accident industriel / de transport de matières dangereuses, les occupants du camping seront alertés par un signal diffusé par les sirènes, ou par mégaphone

En cas de risque industriel/ transport de matières dangereuses :

1. Ne vous réfugiez pas dans les caravanes, tentes ou véhicules
2. Laissez sur place votre véhicule et votre matériel de camping
3. Rejoignez le point de regroupement
4. Lorsque vous êtes à l'abri :
 - fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur
 - arrêtez ventilation et climatisation
 - éloignez-vous des portes et fenêtres
 - ne fumez pas
 - n'utilisez pas votre téléphone
5. Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri.

3) Rôle du gestionnaire face à une alerte

| Consignes particulières en cas d'incendie | | |
|--|---|---|
| Avant | Pendant | Après |
| <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les chemins d'évacuation, les abris - Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels) - Débroussailler à 50m - Supprimer les débris végétaux sur les toitures et dépendances - Eviter d'utiliser les matériaux combustibles pour les gouttières - Interdiction des « feux nus » (barbecue...) dans les zones à haut risque. | <ul style="list-style-type: none"> - Si l'on est témoin d'un départ de feu : <ul style="list-style-type: none"> ● informer les pompiers le plus vite possible et le plus précisément possible (Tel:18) ● si possible attaquer le feu ● dans la nature, s'éloigner dos au vent ● si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide, à pied rechercher un écran (rocher, mur...) en voiture, ne pas sortir ● une maison bien protégée est le meilleur abri ● ouvrir le portail du terrain ● fermer les bouteilles de gaz ● éloigner tous les matériaux facilement inflammables (gaz, hydrocarbures...) ● fermer et arroser volets, portes et fenêtres ● occulter les aérations avec des linges humides ● rentrer les tuyaux d'arrosage | <ul style="list-style-type: none"> - Eteindre les foyers résiduels - Surveiller |

Consignes particulières en cas de tempête

| Avant | Pendant | Après |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Fermer portes et fenêtres - Couper gaz et électricité - Mettre les produits au sec - Amarrer les cuves - Faire une réserve d'eau potable - Prévoir l'évacuation - Consulter régulièrement les outils météorologiques disponibles afin de pouvoir informer les occupants du camping et agir en conséquence - bien choisir le type d'arbre au moment de la plantation - respecter les normes d'entretien du terrain | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à l'abri tout élément dangereux qui peut être emporté par le vent (tôles, barbecues...) - En cas de danger particulier, il est préférable de demander à chacun de quitter son hébergement et de se mettre à l'abri dans les bâtiments du camping. | <ul style="list-style-type: none"> - Aérer les pièces - Désinfecter à l'eau de javel - Chauffer dès que possible - Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche |

Consignes particulières en cas d'inondation

| Avant | Pendant | Après |
|---|---|--|
| <p>- Prévoir les gestes essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● meubles, objets, matières, produits à mettre au sec ● coupures électricité, gaz ● obturation des entrées d'eau : portes, fenêtres, soupiraux, évents ● amarrages (cuves...) ● véhicules à garer ● faire une réserve d'eau potable et d'aliments ● prévoir les moyens d'évacuation. | <ul style="list-style-type: none"> - s'informer par radio ou auprès de la mairie, de la montée des eaux - dès l'alerte : couper le courant électrique (actionner les commutateurs avec précaution) - aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines etc.) - n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre ou si vous y êtes forcé par la crue. | <ul style="list-style-type: none"> - Aérer les pièces - Désinfecter à l'eau de javel - Chauffer dès que possible - Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche |

Consignes particulières en cas de risque industriel/transport de matières dangereuses

- Couper les réseaux d'électricité et de gaz
- Donner l'alerte et procéder à la mise à l'abri
- Recenser les occupants du terrain et s'assurer que personne n'est isolé au sein du terrain.

Consignes particulières en cas de risque de rupture de barrage et de digue

- Couper les réseaux d'électricité et de gaz
- Donner l'alerte et procéder à la mise à l'abri
- Recenser les occupants du terrain et s'assurer que personne n'est isolé au sein du terrain.

Consignes particulières en cas de risque de mouvement de terrain

- faire évacuer le terrain si un mouvement se déclare
- recenser les occupants du terrain et vérifier que tous l'ont quitté

Liens utiles :

| | |
|----------------------------------|--|
| Vigicrues : | www.vigicrues.gouv.fr |
| Météo France : | www.météofrance.com |
| Préfecture des Landes : | www.landés.gouv.fr |
| Serveur vocal de la Préfecture : | 02.31.39.30.63 |
| Conseil Général : | www.landés.org |
| Bison Fûté : | www.bison-fute.gouv.fr |

Fréquences France Bleu Gascogne :

Mont de Marsan : 98.8
 Mimizan : 103.4
 Dax et côte Sud : 100.5